

E' Labets ?

N° 63 Septembre 2020

Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau



On arrive !

Le mot du Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie de LUCMAU

☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 15h à 18h30

Le mercredi de 8h30 à 12h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Permanence du Maire ou des adjoints :
Les samedis pairs de 10h00 à 12h00

ou sur rendez-vous en appelant : 06 24 38 18 44,
06 47 39 95 59 ou 06 89 85 68 58

Ouverture de la bibliothèque

Ces mêmes samedis pairs de 10h à 12h

Château de Cazeneuve

Journées Européennes du Patrimoine
du 18 au 20 septembre

Vendredi: Visite guidée du château de 14h à 18h

Samedi et dimanche de 14h à 18h : Visite libre du château.

Collection et démonstration de vieux outils et matériels agricoles, d'autrefois à vapeur et traction animale dans le Parc du Château. **Samedi et dimanche** de 14 à 17 h démonstrations de chasse à courre.

PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Sur votre smartphone

Soyez

ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

Pour toujours, mieux vaut vous informer et vous alerter. La Mairie s'est équipée de l'application « PanneauPocket »

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche !

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Téléchargez Gratuitement sur Google Play ou sur l'App Store

LIBRE EXPRESSION

e'labets ?

Envoyez vos textes à : elabets@gmx.fr
déposez les à la Mairie de Lucmau ou appelez Xavier au 06 33 95 52 30

Modalités de location de la

Salle des Fêtes

Hors commune : 150 €

Commune : 80 €

Associations : 40 €

Caution : 400 €

Tarifs 2020 (week-end)

Attestation d'assurance R.C. Obligatoire

Plus de renseignements... S'adresser à la Mairie ou à Mme Pierrette DAUZAN

PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

Dorénavant, le prêt de tables et de bancs sera réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de **200 euros** sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés.

Le Cercle de la Concorde

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi et Dimanche :

10h00 à 13h00

Vendredi et Samedi :

10h-13h / 18h-21h

Fermé le Mercredi

Pendant la période de la chasse à la palombe

Le Cercle de la Concorde sera ouvert

Tous les soirs à partir de 19 heures

Bar - Billard

et aussi, rayon épicerie,
Produits frais, dépôt de pain.

Croquettes pour chiens et chats

Graines pour basse-cour et palombes

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

Association des amis de l'église Saint André

L'association remercie les adhérents qui ont payé leur cotisation pour 2020 (10€) et informe ceux qui n'ont pas été en mesure de le faire, qu'ils peuvent la déposer en Mairie ou chez MC BORDESSOULLES **Un grand**

merci pour votre soutien

Cheres Lucmalaises, chers Lucmalais ,

C'est avec beaucoup de bonheur que je vous adresse ce mot du Maire. Durant les six prochaines années je m'attacherai à communiquer avec vous par l'intermédiaire de notre petit bulletin communal afin de vous tenir informés de la vie du village et des décisions prises par le Conseil Municipal.

Concernant **le pont du chemin rural n° 12, dit « de Thoumas »**, nous sommes en attente d'une autorisation de Madame la Préfète pour commencer les travaux. Commencer les travaux sans cette autorisation nous priverait de toute possibilité de recevoir des aides publiques. Du côté de la Mairie, le devis de l'entrepreneur devant réaliser ces travaux a été signé et l'emprunt des 25 000€ nécessaires a été accordé et débloqué par la banque.

Tri sélectif :

Depuis beaucoup de temps, nous ramassons trop régulièrement des déchets abandonnés aux abords des containers de tri sélectif. Ces incivilités sont intolérables et donnent une bien piètre image de notre village et de sa population. Chacun doit se montrer respectueux de cet endroit. Il arrive que des containers soient pleins et obstrués, dans ce cas, repartez avec vos déchets et prenez la peine d'en informer la Mairie ou un membre du conseil municipal. Le nécessaire sera fait afin que le Sictom intervienne dans les plus brefs délais. Une caméra de surveillance va être prochainement installée à proximité du site et les contrevenants seront signalés à la Gendarmerie. L'amende maximum est de 1500€ et la confiscation du véhicule utilisé peut être prononcée par le juge.

Cimetière :

Conformément à la Loi, un ossuaire et un caveau communal vont être construits. Le coût de ces aménagements est de 7250€ financés à hauteur de 4800€ par le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

Signalisation :

Nous avons commencé à placer des panneaux de signalisation pour la limitation de poids et de vitesse sur nos petites routes communales. Je vous demande de respecter ces limitations pour la sécurité de tous les usagers.

Je vous souhaite une bonne santé par ces temps difficiles. Pour cela, continuez à respecter le port du masque et les gestes barrières. Adishatz !

Le Maire,
Michel ESTENAVES

Retrouvez votre **E' labets** et bien d'autres renseignements,
sur votre nouveau site : **www.lucmau.fr**

Journée de la Solidarité Samedi 12 septembre

Comme chaque année, depuis maintenant cinq ans, le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux organisent la Journée de la Solidarité, qui permet aux habitants de se retrouver dans une ambiance de bonne humeur active et de réaliser de petits travaux d'équipement, d'entretien et d'embellissement. Cette année il est proposé aux Lucmalaises et aux Lucmalais de participer aux activités suivantes :

- Remise en peinture des barrières entourant le gîte communal.
- Pose de panneaux de signalisation.
- Plantations d'arbustes de haie au gîte communal.
- Nettoyage du dépôt de déchets au cimetière.
- Nettoyage du fossé de L'Escoudanes.

Chacun fera selon ses connaissances et ses capacités physiques, ainsi qu'en fonction du temps dont il dispose. Le moindre « coup de main » est utile et sera apprécié.

D'avance, un très grand merci.

**8 h 30 : Rendez-vous au Cercle, café de départ.
Repas de midi au Cercle, offert aux participants**

INSCRIPTION : Jean Luc Lanneluc : 06 47 39 95 59 ou Mairie 05 56 65 22 65

Cercle de la Concorde

L'assemblée Générale de Cercle se tiendra le

Vendredi 25 septembre 2020

À 18 heures précises

Tous les membres à jour de leur cotisation sont invités à y participer

Le Président, Dominique TASTES

A.C.C.A Lucmau

Saison 2019/2020

Compte rendu du plan de chasse

Animaux prélevés :

48 sangliers

50 chevreuils

2 cerfs

18 renards

La préfecture rappelle l'interdiction absolue de brûler ses déchets verts.

50 kilos de végétaux brûlés dégagent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui roule pendant 13000 kilomètres.
brûler ses déchets verts expose à une amende de 450 euros.

Le Parc Naturel des Landes de Gascogne présente un dossier de candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE).

Ce label est important pour notre région. Il intéresse de nombreux astronomes, amateurs ou professionnels car il n'y a dans le monde qu'une quinzaine de lieux classés comme tels, dont 3 en France.

Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : quels objectifs ?

Ce type de réserve est composée d'une zone centrale où la noirceur est préservée, et d'une zone tampon, dans laquelle les administrateurs publics, les individus et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger.

Pour présenter et valoriser un ciel de qualité, il est prévu de mettre en place un éclairage public durable et non polluant.*

Mesurer et suivre la qualité du ciel étoilé.

Proposer des programmes d'animations sur le thème « éclairer juste », ses enjeux et sur la biodiversité nocturne. Développer une offre touristique spécifique au ciel étoilé et accessible à tous

Il a été validé par le comité de pilotage, de conduire une action d'extinction collective des communes pour la manifestation du Jour de la Nuit du 10 octobre prochain. Cette action, si toutes les collectivités la réalisent, nous permettrait d'avoir un ciel dégagé de pollution lumineuse de façon optimale (au moins pour les communes du Parc).

Le samedi 10 octobre, la commune de Lucmau participera à cette action et l'éclairage public sera donc éteint pendant quelques heures

***La commune de Lucmau a mis en place ce type d'éclairage en 2019 et nous devrions obtenir le label « Ville étoilée »**

Pompiers Volontaires

Toute personne (de 16 à 60 ans), en activité professionnelle ou non, peut devenir sapeur-pompier volontaire (SPV) sous réserve de remplir certaines conditions. Le SPV participe sur l'ensemble du territoire aux missions de sécurité civile de toute nature confiées principalement aux services d'incendie et de secours (bien, personne, environnement). L'engagement du SPV est de 5 ans renouvelables. Les missions donnent droit à des indemnités. L'engagement peut être suspendu pour raisons personnelles.

**S'adresser au S.D.I.S. De Gironde au 05.56.01.84.40 ou
à la caserne de pompiers de Captieux au 05.56.65.11.35**